

l'écho de la *carcarrie*

BULLETIN MUNICIPAL
DE MONTAREN &
SAINT-MÉDIERS
NUMÉRO QUINZE
JANVIER 2023

MONTAREN &
 SAINT-MÉDIERS
PAYS D'UZÈS

#15

l'écho de la . carcarie

Bulletin municipal de Montaren et Saint-Médiers
Parution semestrielle gratuite
Numéro 15 | Janvier 2023

Directeur de publication : Frédéric LEVESQUE
Comité de Rédaction : Ghislaine QUEMA,
Michèle ROMIEU, Maguy PUIG, Lysianne
CORBIERE, Frédéric LEVESQUE, Serge
GUIRAUD, Ronan SEGUIN-PUECH, Xavier
SEGURA

Mise en page : Xavier SEGURA, SARL Ludineo
Photos et illustrations : photos fournies par
les associations de la commune, et l'équipe
municipale.

L'Écho de la Carcarie est imprimé sur du
papier 100% recyclé à 900 exemplaires
distribués dans toutes les boîtes aux lettres
de Montaren & Saint-Médiers. Gratuit, son
coût de production est essentiellement
couvert par la vente d'espaces publicitaires
aux commerces et artisans de la commune.

:: NUMÉROS UTILES

N° d'urgence européen : 112
Police secours : 17 | Samu : 15 | Pompiers : 18
Gendarmerie d'Uzès : 04 66 22 54 66
Police intercommunale : 04 66 02 09 28
ERDF urgence dépannage : 09 72 67 50 30
GDF urgence dépannage : 08 10 43 30 30
SERVICE PUBLIC : 393

EN LIGNE

VOS SERVICES & INFORMATIONS EN LIGNE

- www.montarenetsaintmediers.fr
- <https://www.facebook.com/montarenetsaintmediers/>



:: MAIRIE

57, rue Principale, 30700 Montaren et Saint-Médiers
Téléphone : 04 66 22 19 52 | Fax : 04 66 22 42 62
Courriel : mairie@montarenetsaintmediers.fr

Horaires d'ouverture :

Lun 9h30-12h30 14h00-16h00 | Mar 14h00-16h00 | Mer 9h30-12h30 14h00-16h00 | Jeu 9h30-12h30 14h00-16h00 | Ven 9h30-12h30 14h00-16h00

:: AGENCE POSTALE COMMUNALE

57, rue Principale, 30700 Montaren et Saint-Médiers

Horaires d'ouverture :

Lun - Mer - Jeu - Ven : 9h30-12h30

:: MAIRE

• Frédéric LEVESQUE | mairie@montarenetsaintmediers.fr

:: ADJOINTS AU MAIRE

• Michèle ROMIEU | 1ère Adjointe | Délégation générale + Déléguée à la Vie du Village, Evénements, Manifestations, Culture, Sports et Loisirs
associations@montarenetsaintmediers.fr

• Serge GUIRAUD | Adjoint | Délégué aux travaux et voirie
travaux@montarenetsaintmediers.fr

• Ghislaine QUEMA | Adjointe | Déléguée aux affaires scolaires et périscolaires |
scolaire@montarenetsaintmediers.fr

• Claude MARTORELL | Adjoint | Délégué aux Réseaux et Solidarités |
travaux@montarenetsaintmediers.fr

:: CONSEILLERS DÉLÉGUÉS

• Maguy PUIG | Conseillère | Déléguée aux Solidarités et Affaires Sociales |
social@montarenetsaintmediers.fr

• Patrick DRUT | Conseiller | Délégués aux Communications, Réseaux numériques et Nouvelles Technologies
communication@montarenetsaintmediers.fr

:: CCPU

• Alexis PIETTE, 1er délégué communautaire, vice-président de la CCPU en charge de la Sécurité intercommunalité@montarenetsaintmediers.fr

• Evelyne RUBIO-CHAMPETIER, 2ème déléguée communautaire

:: CONSEIL MUNICIPAL

Michèle ROMIEU, Serge GUIRAUD, Ghislaine QUEMA, Claude MARTORELL, Maguy PUIG, Patrick DRUT, Frédéric LEVESQUE, Lysianne CORBIERE-CICERON, Michel PARADIS, Evelyne RUBIO-CHAMPETIER, Xavier SEGUIN, Ronan SEGUIN-PUECH, Frédérique BONNEFOY-SUAVET, Alexis PIETTE, Julia DERYCKE-BOISSON, Sylvie PARENT,

Pour prendre rendez-vous avec les élus, vous pouvez contacter le secrétariat de la mairie au 04 66 22 19 52

:: SERVICES ADMINISTRATIFS

Pascale KIMPINAIRE Responsable des affaires administratives
administration@montarenetsaintmediers.fr

Marielle DELEUZE secrétaire d'accueil | gestionnaire agence postale communale
mairie@montarenetsaintmediers.fr

:: GARDE CHAMPÊTRE (GC)

• Steeve LARTAUD garde champêtre
garde@montarenetsaintmediers.fr

:: SERVICES TECHNIQUES (ST)

• Ronan SEGUIN-PUECH: Responsable des affaires techniques
urbanisme@montarenetsaintmediers.fr

:: AGENTS

- Pascal BARACHKO : chef des ateliers municipaux
- Thierry BARRY : Agent technique polyvalent
- Pablo GARCIA-CRIKELAIR : Jardinier communal
- Loïc VILAR : Agent technique polyvalent
- Maria SOURO : agente communale polyvalente

:: MÉDIATHÈQUE

57, rue Principale - 30700 Montaren & Saint-Médiers

T : 04 66 22 24 62 - mediatheque.montaren@ccpaysduzes.fr

Horaires d'ouverture :

Ma 16h-19h | Me 15h30-19h | Ve 16h-19h | Sa 10h-13h

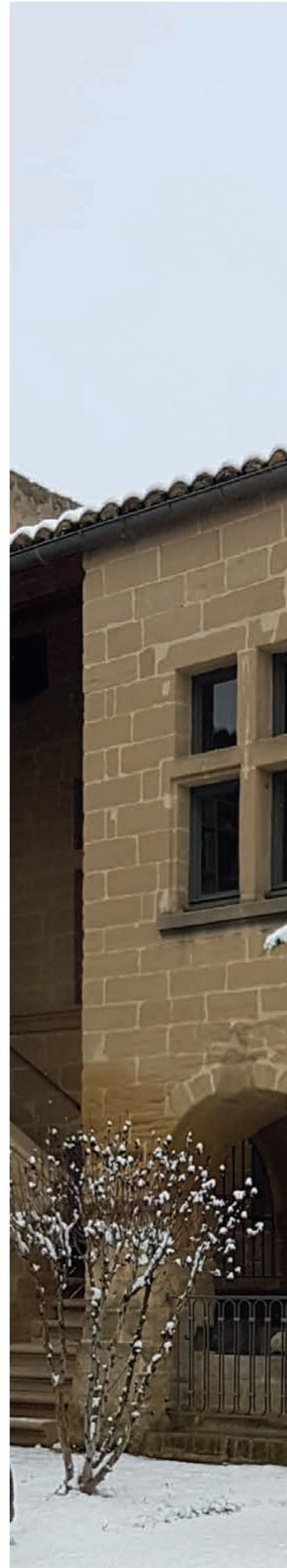
:: ÉCOLES

Enseignantes

- Nathalie CARVALHO, Professeure des Écoles, directrice, CM2
- Mélanie BARLIER, Professeure des Écoles, CE2 et CM1
- Lugdivine LECOT, Professeure des Écoles, CP et CE1
- Mélanie FAVAND, Professeure des Écoles, Maternelle, petite section
- Marina INTILI, Professeure des Écoles, Maternelle, moyenne et grande section
- Laurane OLYMPE, Professeure des Écoles, Décharge de la Direction, complément des deux enseignantes de Maternelle

Agents municipaux

- Annie DARBOUSSET agente spécialisée des écoles maternelles (Atsem)
- Sandrine SALADIN agente spécialisée des écoles maternelles (Atsem)
- Katy VIDAL agente responsable de la cantine
- Zoulikha MOUMNI agente responsable de la garderie
- Maria SOURO agente communale polyvalente



Après un été riche de festivités et de moments de rencontre qui ont marqué notre retour à la « vie d'avant », la guerre en Ukraine, les tensions sur l'énergie, la canicule et l'ampleur de la sécheresse estivale, nous font basculer vers une période d'incertitudes et de bouleversements.

Le changement climatique est une évidence. La transition énergétique devient incontournable pour tous, dans nos familles, dans notre vie quotidienne, sur nos lieux de travail comme pour nos loisirs, pour les entreprises et pour les collectivités.

La sobriété énergétique est devenue une obligation à la fois citoyenne, écologique et financière. Nous devons la mettre en place dans un contexte d'urgence, sans oublier les plus fragiles d'entre nous. Ils seront les plus impactés et nous avons le devoir de les protéger et d'agir pour réduire ces inégalités. Elle nécessite l'engagement et la solidarité de tous.

Pour les collectivités publiques le bouclier tarifaire sur les prix de l'énergie ne s'applique pas. Notre budget communal subit des augmentations considérables. Nous devons être encore plus rigoureux dans notre gestion au quotidien.

Ce n'est pas chose simple et il est difficile d'avoir une vision sereine de l'avenir. Il faut nous adapter, faire des choix, définir des priorités.

Mais nous devons regarder devant nous et en ce début d'année, nos principales résolutions sont pleines d'espoir.

Notre commune est bien vivante ! Cette année nouvelle sera rythmée par des manifestations et événements festifs qui témoignent de la dynamique de notre village. Merci aux associations, aux

bénévoles, aux élus pour ces moments de partage et de convivialité dont nous avons tant besoin dans ces temps moroses.

Les crises se succèdent depuis l'apparition du COVID-19, des difficultés nouvelles et nombreuses ralentissent nos projets, mais nos ambitions sont intactes, la situation financière de notre commune reste saine et nous permet de garder le cap sur les investissements prévus. Maintenir et développer les services publics sur notre territoire reste une mission essentielle.

Le chemin du Camp d'Arbeyres à Saint-Médières vient d'être refait. Le raccordement du quartier de Ségaras à la station d'épuration se termine. La rénovation de la rue Principale a été réalisée cet automne.

Notre projet pour le presbytère est accueilli avec beaucoup d'enthousiasme et je remercie les associations et toutes celles et ceux qui ont répondu au questionnaire et proposé des idées pour son devenir.

Son emplacement au cœur du village, à proximité des commerces, nous offre l'opportunité d'en faire ensemble un lieu de vie et de rencontres ouvert à tous.

Alors qu'il devait déposer le permis de construire au mois de septembre, le promoteur choisi pour la construction du quartier intergénérationnel des « Petits Jardins du Temple » a été contraint de renoncer face à l'inflation galopante des prix des matériaux qui ne permet plus, aujourd'hui, l'équilibre de l'opération.

Mais la qualité de ce projet est intacte. Le Département nous apporte son soutien. Le bailleur social, « Les Logis Cévenols » est convaincu de la

qualité de ce projet. Nous gardons bon espoir de voir cet éco-quartier sortir de terre dans le courant de cette mandature.

Le long processus de révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) se heurte aux incalculables contraintes réglementaires et législatives qui pèsent sur la liberté de choix. L'objectif poursuivi est d'améliorer et favoriser l'habitat tout en permettant aux parcelles situées en zones urbanisables de se densifier, de renforcer la préservation du patrimoine naturel et paysager en tenant compte des enjeux économiques et des quartiers. Après avoir franchi les derniers obstacles, le nouveau PLU pourrait être en vigueur à la fin de cette année et permettre la construction de notre future salle polyvalente au cours de l'année 2024.

Chaque nouvelle année est porteuse d'espoir, alors en cette période de vœux, plus que jamais, nos regards doivent se tourner vers l'avenir avec confiance et optimisme.

Ensemble continuons d'agir pour que Montaren et Saint-Médières soit un village où il fait bon vivre, un village accueillant, chaleureux et fraternel.

L'équipe municipale, élus et agents, m'accompagnent pour vous souhaiter une belle et heureuse année 2023.

Frédéric Levesque, maire



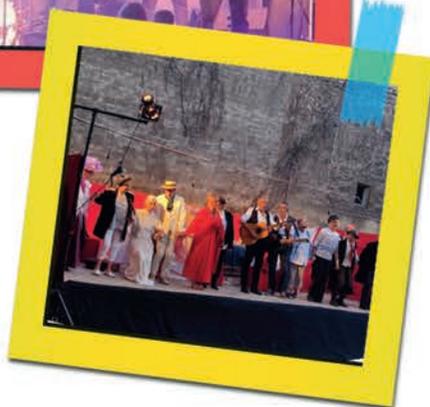



14 juillet



Autres Rivages

Festibière



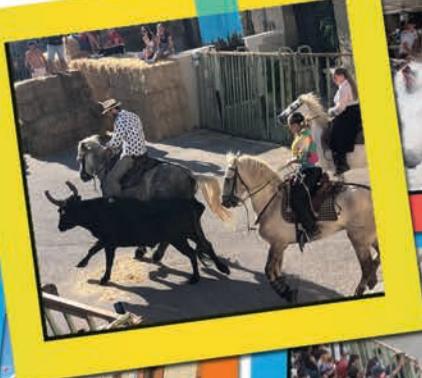
Théâtre





L'été 2022 a été l'occasion de rencontres festives, de repas partagés, de spectacles divers: concerts, théâtre, lâchers de taureaux...
Merci à tous ceux qui se sont investis pour animer notre beau village !

Fête Votive



Marché, Noctarne



Fête des Ecoles



FÊTE DES ASSOCIATIONS



Une belle fête des associations : du soleil, de la bonne humeur, des échanges, un public curieux et intéressé.

Beaucoup d'humour et de talent dans la prestation des 3 micouliers et des mélodies que l'on a plaisir à reprendre avec la chorale des Sardines.



Les passionnés de lecture ont pu profiter des livres offerts par la médiathèque.

Une belle occasion de présenter la quinzaine d'associations qui tout au long de l'année animent notre village.

Un grand merci à toutes et à tous !

BELLE JOURNÉE DU PATRIMOINE

Un programme chargé « un village au fil du temps » et un nombre de participants important !

Tout d'abord une exposition interactive dans la salle Marcelle Favand avec la présentation de documents retraçant l'histoire du village : des compoix exceptionnels, l'un datant de 1699, très riche et finement illustré, un autre plus ancien (1591) de Saint Médiars, enfin l'imposant cadastre du village, encore consulté par les services municipaux, datant de l'époque napoléonienne.

Ensuite un parcours ludique et culturel dans le village, à la découverte des anciens noms de rue, et de leurs changements, suivi d'une balade au pied de la Carcarie pour un aperçu sur l'évolution des lieux naturels afin d'associer dans une

même démarche évolution du patrimoine naturel et culturel.

Les participants sont retournés à la médiathèque avec une présentation de Mireille Berthier qui a retracé comment elle a peu à peu découvert l'histoire du village, après des années de travail passionné sur les diverses archives, avec la découverte et la restauration des compoix, à la recherche de documents anciens précieusement gardés par les familles, à l'écoute de témoignages des habitants.

Tout cela a été consigné dans son si beau livre « Montaren et Saint-Médiars. Un village occitan dans l'histoire » qu'elle a dédié à l'issue de cette après-midi, pendant que les participants partageaient le verre de l'amitié. Ils ont été nombreux à faire la queue, patiemment, pour faire dédicacer leur livre et échanger quelques mots avec Mireille !



COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE

Comme à l'accoutumée, la cérémonie du 11 novembre s'est déroulée dans la sobriété et le recueillement. L'émotion fut particulièrement forte au moment du rappel des noms des soldats «morts pour la France» d'autant que ce fut un jeune enfant qui les énonça. D'autant aussi que, comme le Maire l'a souligné dans son discours, en cette période de graves instabilités, nous ressentons plus que jamais à quel point la paix, pour tous les habitants du monde, est la valeur absolue.



RÉUNION PUBLIQUE SUR LE PLU

Le jeudi 1er décembre à 18h00 s'est tenue au foyer de Montaren la deuxième réunion publique de présentation de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) communal.

La procédure débutée en 2015) des données récentes concernant les enjeux environnementaux, les risques naturels (inondations, feux de forêt, mouvements de terrain...) et les données socio-démographiques.

de Développement Durables (PADD) pour les 10 prochaines années. Ces objectifs déclinés en 4 axes expliquent comment la Commune envisage de concilier l'aménagement de son territoire avec la nécessaire préservation des milieux agricoles et naturels, des ressources naturelles et de la biodiversité.

tions et utilisations du sol, notamment aux demandes de permis de construire.

A l'issue de ce parcours du combattant, marqué par « l'avalanche » législative et réglementaire que la Commune a dû intégrer au document, l'approbation de ce nouveau PLU, envisagée pour la fin d'année 2023, si les services de l'Etat valident la méthode et le projet, conditionne notamment la réalisation des 3 projets phares de la municipalité : l'espace associatif des Sablas (foyer), la création d'une Maison de Soins Pluri-professionnelle et le quartier d'habitat « Lou Codou » afin de d'assurer un développement équilibré et mesuré de notre commune et trouver une réponse concrète aux orientations définies dans le PADD.

La volonté de proposer d'autres formes et types d'habitats est également fixée dans le document afin de trouver un palliatif au « tassement » démographique, au vieillissement de la population et à la flambée des prix de l'immobilier observables depuis de nombreuses années sur notre territoire.

L'ensemble de ces orientations, construites sur la base du diagnostic territorial effectué devra être traduit dans la partie réglementaire du PLU (zonage, règlement et Orientations d'Aménagement et de Programmation) et s'appliquer à toutes les occupa-



Le bureau d'études Actions Territoires a présenté à la nombreuse assistance, le diagnostic - rapport de présentation mis à jour (pro-

L'urbaniste Brigitte Villaeys a ensuite développé les orientations définies par l'équipe municipale dans le Projet d'Aménagement et

DELKO LES NOUVEAUX GARAGES

ACCUEIL MAGASIN ATELIER

DELKO

LES NOUVEAUX GARAGES

GARAGE DELKO MONTAREN
Route d'Alès Le Sablas
30700 MONTAREN ST MEDIERS

☎ 04 66 22 45 23
✉ delko.montaren@delko.fr

CHASSE ET CLIMAT

Les chasseurs ont pu mesurer dès l'ouverture de septembre l'impact de la longue période de chaleur et de sécheresse sur les différentes espèces de gibier. Les lièvres, faisans ou perdreaux que l'on pouvait observer en assez grand nombre au printemps et même au début de l'été, laissant augurer d'une belle saison de chasse, étaient beaucoup plus rares au début de l'automne. Cet inquiétant constat, presque tous

les chasseurs de la région ont pu le faire et pas seulement ceux de Montaren et Saint Médiers. Cette baisse très significative des populations de petit gibier ne saurait être mise sur le compte du braconnage, de la prédation ou d'une épizootie. C'est bien la nature dans son ensemble, faune et flore, qui a souffert de ces conditions climatiques extrêmes. Les efforts des chasseurs pour en atténuer l'impact en remplissant

régulièrement les différents abreuvoirs répartis sur le territoire n'ont pas suffi à compenser le manque criant d'eau et la raréfaction de la nourriture qui en a découlé.

Les populations de sangliers sont aussi en baisse sensible, mais il est probable que ce soit dû davantage à la pression de chasse exercée depuis plusieurs années par les chasseurs à la demande

de la fédération.

Le plaisir du chasseur n'est pas seulement de prélever un perdreau ou un faisan lors d'une sortie avec ses chiens, c'est aussi et peut-être surtout de rencontrer du gibier sauvage dans son environnement naturel et de pouvoir observer le travail des chiens. Cette année, ces occasions ont été trop rares.

APE: RENOUVELLEMENT DU BUREAU

Constitution du nouveau bureau :

Présidente : Hélène SARRAZIN

Trésorière : Zélie COLOMBIER

Secrétaire : Melinda CROUZIER

Vice-présidente : Katarina PIROVA

Trésorière-Adjointe : Annabelle RAFFAELLI

Secrétaire-Adjointe : Marie BATAILLE

L'équipe ne manque pas de projets, et a déjà organisé certaines manifestations (vente de crêpes, Halloween, Marché de Noël...).

Facebook : [APE Ecole de Montaren 2022/2023](#)



L'équipe au complet lors de l'animation d'Halloween.

LES 3 MICOCOULIERS

L'Association « les Trois Micocouliers » comporte un atelier théâtre dirigé par Patricia MATISSON, 14 personnes à ce jour en font partie, deux nouveaux membres nous ont rejoints. Le 8 juillet 2022 une pièce de Tchekov « LA NOCE » a été jouée avec succès au

jardin du temple à Montaren, devant plus de 120 personnes.

L'atelier a également participé au forum des associations. Un nouveau spectacle est en

cours de préparation pour 2023. L'atelier Aquarelle doit préparer une exposition pour 2023. L'organisation d'un karaoké est en cours, la mise en place demande un peu de temps mais c'est en bonne voie.

L'Assemblée Générale s'est tenue le 21 novembre 2022, le bureau a été constitué :

Présidente : Marie Christine GUERRIER

Trésorier : Patrick WALESKI

Secrétaire : Réjane DAS MERQUES

Trésorier-Adjoint : Charlie GARCH

Communication : Sandrine MESSIAN

Les comptes ont été approuvés. La réunion s'est terminée par un apéritif, dans la bonne humeur.



Pièce de théâtre au Jardin du Temple.

JUMELAGE

Dans le cadre du jumelage entre Souto da Casa et Montaren et Saint-Médières, un repas portugais préparé par quelques adhérents a réuni et régalié un peu plus de 80 personnes le samedi 19 novembre. Un moment très privilégié, d'autant qu'avec la crise du Covid, une telle réunion n'avait pas été possible pendant deux années

consécutives.

Si vous souhaitez rejoindre cette belle aventure, contactez le comité de jumelage à l'adresse suivante : jumelage.msmsdc@laposte.net



Repas portugais du 19 novembre.

KPCM

chers habitants et habitantes de la Capitale,

Moi, Pois Chiche Masqué, je tenais à vous remercier de vos implications lors de la dernière fête du Pois Chiche. Le soutien que vous, bénévoles, commerçants, partenaires, associations, Mairie et agents municipaux nous apportez, nous est très précieux

Cette année encore ce furent plus de 8000 personnes qui nous ont rendu visite dans le village, avec la joie de pouvoir à nouveau se réunir autour de notre Totem et de nos valeurs.

Nous tenons à vous annoncer à vous, Montarénois et Montarénoises, les dates de la prochaine fête, qui se déroulera le premier week-end de juin 2023 soit les 2,

3 et 4 Juin.

Qui dit nouvelle fête dit organisation et pour cela vous pouvez d'ores et déjà nous contacter pour nous faire part de vos envies, vous engager à nos côtés, nous apporter à nouveau votre soutien, sans lequel rien ne serait possible.

Bénévoles, hébergements, idées nouvelles et j'en passe.

Kontactez nous pour que la fête soit toujours plus belle.

Chichement vôtre,
Le Pois Chiche Masqué
fetedupoischiche@gmail.com
06.38.45.72.32

Facebook

[Le Pois Chiche Masqué](#)

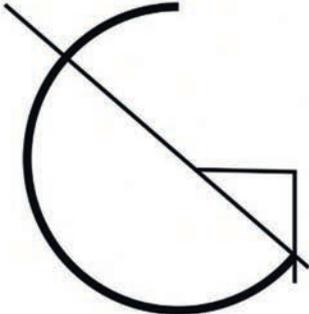
Site Internet

www.fetedupoischiche.com



Fête du Pois Chiche.




GUARCH
Menuiserie & Agencement

Menuiserie d'excellence
depuis 1982

Menuiseries Bois & Alu
Terrasses
Cuisines - Agencements

315 chemin de Caillan
30700 Montaren et Saint Médières
Tél : 04.66.722.422
www.menuiserieguarch.fr





LES AMIS DE LA CARCARIE

Après une période difficile pour les associations, l'automne 2022 a permis au club des Amis de la Carcarie, qui compte désormais 30 adhérents, de retrouver une forme de dynamisme.

Les membres de l'association continuent leurs rencontres consacrées aux jeux le jeudi de 14h à 18h00 au foyer.

L'atelier mosaïque poursuit son activité tous les vendredis de 13h30 à 17h00 au presbytère. Il a accueilli cette année quelques participants supplémentaires.

Depuis la rentrée de Septembre le club a participé au Forum des associations, a organisé une dégustation de fromages, un repas festif avec des produits du terroir, des sorties au restaurant, le traditionnel loto qui constitue toujours

un beau moment de rencontre entre les habitants du village.

La manifestation « Midi Raclette » en partenariat avec Tony, le fromager du village, a été une bonne initiative qui a réuni non seulement des membres du club mais également des personnes extérieures ainsi que quelques élus.

Les amis de la Carcarie ont clôturé

ré l'année en partageant le traditionnel goûter de Noël dans une belle ambiance musicale.

Des projets se mettent en place pour l'année 2023 avec notamment des visites et des sorties vers des lieux dignes d'intérêt qui ne manquent pas dans notre région.

FACEBOOK
Les amis de la Carcarie



Loto organisé par les Amis de la Carcarie le 13 novembre.

LA BOULE DURE

Les membres de La boule dure se sont retrouvés au foyer le vendredi 4 novembre pour leur assemblée générale suivie d'un apéritif dinatoire.

Les rapports moral et financier ont été présentés et votés à l'unanimité. Le bureau sortant, démissionnaire comme le prévoient les statuts, a été réélu à l'unanimité et Christophe Caraciollo reconduit comme président.

L'association a participé au Trophée Ibérique 2022 à Lloret del Mar en Espagne avec une vingtaine d'équipes montadiéroises engagées.

D'excellents résultats avec notamment 2 équipes masculines et 2 équipes féminines en quart de finale.

FACEBOOK : *Labouledure Montaren*



Trophée Ibérique 2022 à Lloret del Mar.



Intermarché

SUPER

OUVERTURE :
DE 8H30 À 20H00 | NON-STOP DU LUNDI AU SAMEDI

MONTAREN | ROUTE D'ALÈS
04 66 22 02 50



LE COMITÉ DES FÊTES

L'assemblée générale s'est réunie le 14 Novembre, une vingtaine de membres étaient présents avec quelques nouveaux participants. Une équipe soudée et dynamique qui, après avoir organisé le marché de Noël en partenariat avec l'APE prépare les manifestations

de 2023: Marché aux fleurs, Fête Votive et Festibière.

FACEBOOK

Comité des Fêtes de Montaren



QUELQUES "BRÈVES" ASSOCIATIVES

« Le Plan du dimanche » anime le parvis du presbytère un dimanche par mois. Moment de convivialité et de partage à l'initiative de Lucille, membre de l'association « Les cocottes » basée à Dijon qui porte cette initiative en accord avec la municipalité.

actions commerciales, culturelles diverses et régulières. Cette nouvelle association est présidée par notre sympathique fromager Tony Kasper, le secrétaire est Fernando Nabais et le trésorier Eric de Bardonnèche.

disposition de ce club les installations sportives qui pourront être utilisées par les équipes de jeunes et les féminines sur des créneaux horaires définis.

nière de donner vie à ce lieu central de notre village. Il ressort de ces différentes consultations le souhait de créer un espace de rencontre, de convivialité, d'activités festives, culturelles, qui pourrait prendre la forme d'un café associatif. Les phases de consultation vont se poursuivre parallèlement à la réflexion des élus sur l'engagement de travaux indispensables et dont le coût a été estimé. Des arbitrages financiers sont nécessaires qui permettront la concrétisation de ce projet dans un esprit de concertation et de coconstruction.

Toujours au cœur du village une nouvelle association a vu le jour; il s'agit de l'U.C.C.M. « Union des Commerçants Centre Montaren ». Elle a pour objet le développement du commerce dans la commune, une entraide efficace et active entre les membres de l'association et des

Une convention a été signée entre la commune et le club de foot « Entente Sportive Pays d'Uzès » dont la direction a été largement remaniée. Le nouveau président est Ahmed Maharzi et le secrétaire Maxime Bataille, tous deux habitants de notre village. Il s'agit de mettre à

Le projet d'aménagement du Presbytère qui a fait l'objet d'une consultation des habitants au moyen d'un questionnaire largement diffusé avance peu à peu. Les responsables associatifs ont été réunis, ils ont pu exprimer leurs souhaits, leurs propositions quant à la ma-

Olivier Service

ELECTROMÉNAGER - CLIMATISATION

VENTE / DÉPANNAGE
PIÈCES DÉTACHÉES



04 66 03 35 85
30700 MONTAREN

olivierservice@orange.fr



ASSOCIATIONS

UNE SORTIE À MARSEILLE TRÈS APPRÉCIÉE

Le 9 octobre, ce sont cinquante courageuses personnes qui s'étaient levées aux aurores pour partir, en car, vers Marseille. Au programme, la découverte de la réplique de la grotte Cosquer dans un nouveau bâtiment tout à côté du Mucem.

Les merveilleux dessins de la grotte Cosquer ont été réalisés il y a 30.000 ans, à une époque où la mer était à plusieurs kilomètres du rivage actuel. La grotte est aujourd'hui envahie par les eaux du fait de ce changement climatique. C'est donc une reproduction en trois D qui se visite depuis le mois de juin 2022.

Les reproductions se découvrent à



bord de petits wagonnets, chaque visiteur ayant reçu un audio guide pour permettre de les apprécier en détail.

Passionnante visite suivie, l'après-midi, d'une visite guidée de l'exposition temporaire « Pharaons super stars » au Mucem ! Une découverte de la représentation, au fil des siècles, de l'Égypte ancienne, depuis l'Antiquité jusqu'aux péplums hollywoodiens. Une sortie très appréciée par les participants.

La prochaine visite proposée par les Amis de la Médiathèque - la destination est encore secrète... - est fixée au **dimanche 14 mai 2023**. Notez-le déjà !



EXPOSITIONS D'AUTOMNE À LA MÉDIATHÈQUE

L'association des Amis de la Médiathèque de Montaren et Saint-Médiars a repris ses activités en accueillant en septembre l'artiste Nanouk Anne Pham.

Nanouk travaille principalement le grès, parfois la porcelaine ou la raku. Toutes ses œuvres, à dominante bleu de cuivre, ont été très appréciées par le nombreux public présent au vernissage. Et les informations généreusement partagées par l'artiste ont permis d'apprécier encore davantage la quinzaine d'œuvres exposées.

En novembre, c'est l'artiste Sandrine Tintignac qui a exposé ses œuvres très originales : sa fascination pour l'univers des plantes l'amène à les utiliser pour fabriquer du papier végétal. Sandrine y exprime sa sensibilité en jouant sur les textures, les formes et les couleurs.

Le vernissage a été l'occasion de partages instructifs permettant de mieux comprendre la subtilité des techniques utilisées pour passer du végétal au papier.



Un atelier proposé par Sandrine Tintignac le samedi 26 novembre a permis à 24 personnes de réaliser un tableau à base de papier et de plantes en bénéficiant des conseils et de l'expérience d'une artiste patiente, bienveillante et attentive.



« P'TIT DÉJ DE RENTRÉE »

C a y est, c'était parti pour une nouvelle année scolaire, riche en découvertes...

Une équipe enseignante stable, un nombre d'élèves en augmentation, un personnel périscolaire inchangé... Tous les ingrédients étaient réunis pour que cette année apporte aux enfants l'épanouissement dont ils ont besoin.

Et pour parfaire l'accueil, ce matin, l'APE et la mairie ont offert, aux parents du café, des viennoiseries à tous... Certains enfants les ont appréciées avec gourmandise... D'autres assez émus, se sont abstenus, impatients de rentrer en classe !



HALLOWEEN AU STADE

D e belle fête d'Halloween organisée le dimanche 6 novembre, au stade par l'APE. Tout était là pour que l'après-midi soit réussie : un temps ensoleillé et doux, des activités variées, des jeux gonflables qui réjouissaient les enfants.

Le concours de gâteaux a permis de découvrir des réalisations bien alléchantes, par leur originalité, leur créativité et le clin d'œil à l'horreur.

Autre concours, celui des déguisements d'enfants, et il était bien difficile de désigner des gagnants vu la qualité de la prestation des uns et des autres !

Merci à l'équipe de l'APE pour ce beau moment dédié aux enfants !



Concours de Déguisements



Concours de Gâteaux





OPÉ BRIOCHES : GÉNÉROSITÉ ET GOURMANDISE

Cette année encore, l'APE, le CCAS et la Mairie ont participé à l'initiative de l'UNAPEI qui nous a proposé de participer à la traditionnelle vente de brioches au profit des handicapés : l'opé brioches.

Et cette année encore les parents ont répondu favorablement à cet

appel. Ils étaient nombreux à avoir réservé des brioches et se sont retrouvés vendredi soir sur le boulodrome pour venir les chercher, ce fut en même temps un moment d'échange, appréciable en cette fin de la semaine. Une générosité donc qui n'a pas failli... chez tous les participants !



L'ÉCOLE DE LA BIODIVERSITÉ

L'enseignante, Mélanie Favand, en charge à l'école maternelle de Montaren de la classe des tout petits, de la petite section et de la moyenne section, a participé lors de l'année scolaire 2021-2022, avec l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'école) et la MAIF, à l'action « La Biodiversité dans mon Ecole ».

Les élèves ont ainsi appris à observer les oiseaux et imaginé une manière d'agir en leur faveur. Ils ont également découvert comment poussent les plantes (plantes à graines, à bulbe, fleurs,

fruits, céréales) et comment en prendre soin. Un carnet numérique a vu le jour afin de partager leur expérience, dont ils ont pu également témoigner auprès de l'OCCE et de l'inspecteur de Circonscription, Monsieur Tourvieuille.

Une très belle expérience récompensée par une plaque que la Commune a installée sur le mur de l'école Maternelle et une initiative qui marquera ces petits élèves... sur le long chemin d'adultes attentifs et respectueux de l'environnement.



DU THÉÂTRE À L'ÉCOLE

Une matinée d'école, différente des autres puisque les enfants ont assisté, ce lundi au foyer, à une représentation théâtrale : « Kalinka, petite fille des neiges ».

Le thème est bien sûr centré sur Noël ; or, désespoir, cette fête ne pourra pas avoir lieu, le Père Noël ne pourra pas distribuer ses cadeaux, parce que Kalinka qui, traditionnellement, illumine de ses

étoiles chaque maison où vit un enfant, a reçu un sort. Sans étoile, sans lumière, la fête ne peut avoir lieu. Alors, un jeune garçon, Swann accompagné d'un grand aventurier, part délivrer Kalinka... Vous devinerez aisément la suite ! Les enfants captivés ont pu mimer certaines répliques, chanter... jusqu'à la fin qui a réjoui tout le monde. Un beau spectacle et beaucoup de rêves en attendant Noël...



LE PÈRE NOËL EST... GÉNIAL !



VIVE LES CRÊPES !

Des crêpes à la sortie de l'école... Cette opération organisée par l'APE, avait dû être reportée, le dernier jour avant les vacances de Toussaint, pour raison météo.

Reportée ce jeudi après-midi de la première semaine de reprise, 10 novembre, où il faisait beau sur le boulodrome, où les crêpes étaient bonnes et de nombreux parents en ont profité pour s'attarder et converser ensemble, pendant que les enfants jouaient.. Ce fut un moment bien sympathique !

Et cette heureuse initiative s'est renouvelée avant les vacances de Noël, et le sera avant chaque période de vacances avec encore davantage de crêpes. un beau moment de rencontre pour les partenaires de la vie scolaire.

À la surprise générale, le Père Noël a bravé les pluies abondantes et est arrivé à l'école de Montaren et St-Médiars chargé de chocolats, de friandises et de biscuits.

Il est passé dans chaque classe à la rencontre des enfants, à qui il a remis un petit sachet contenant boisson, clémentine, papillotes et gourmandises de Noël.

Et pour tous ces élèves sages, un livre à découvrir pendant les vacances. Gageons que ces enfants aux yeux émerveillés - surtout les petits de maternelle - n'oublieront pas ce moment privilégié pour lequel s' étaient associées APE et mairie.



A la garderie aussi on a préparé Noël !





JEUNES 18-30 ANS

TROUVER SA VOIE

CEJ - CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE

Pour qui ?

Vous avez entre 16 et 25 ans, vous n'êtes pas étudiant, ne suivez pas une formation et avez des difficultés pour accéder à un emploi durable.

De quoi s'agit-il ?

Un diagnostic approfondi permettant de mieux comprendre votre situation

Un parcours intensif et personnalisé pouvant durer jusqu'à un an, avec 15 à 20 heures d'activités par semaine

La possibilité de bénéficier des services de pôle Emploi et de la Mission Locale Jeunes

Un suivi personnalisé par un conseiller référent

Le versement d'une allocation : jusqu'à 520 euros par mois, en fonction de l'âge, des ressources de son foyer et du respect des engagements

La mise à disposition d'une application numérique pour le suivi

Vous êtes intéressé(e) ?

Contactez la Mission Locale Jeunes en appelant le 04 66 89 90 34
Espace Entreprise Emploi , immeuble Alzon, parking des Cordeliers à Uzès

tel : 04 66 01 17 58

ÊTRE ÉCOUTÉ

MDA - MAISON DES ADOLESCENTS

Pour qui ?

Les jeunes de 11 à 21 ans

De quoi s'agit-il ?

D'un lieu ouvert à tous les questionnements des adolescents : conflits, communication difficile, addictions, sexualité, relations amoureuses...

Un lieu d'accueil et d'écoute :

confidentialité assurée, vous n'êtes pas obligé de donner votre nom ni même votre prénom

Un espace de liberté:

vous pouvez aborder tous les sujets qui vous préoccupent sans crainte d'être jugés

aucune contrainte : vous pouvez revenir, ou pas

Si vous le souhaitez, vous pouvez prendre rendez-vous avec un professionnel: psychologue, médecin, infirmière, travailleur social ...

Vous êtes intéressés?

N'hésitez pas à pousser la porte : place de Verdun, dans les locaux de la MIFA, juste à côté du lycée et de la MJC.

La MDA est ouverte du lundi au vendredi de 9h30 à 17h30.

Vous pouvez aussi prendre rendez-vous :

04 48 21 20 43

secretariatmdauzes@mda30.com



S'ENGAGER

LE SERVICE CIVIQUE

Pour qui ?

Vous avez entre 16 et 25 ans.

Vous souhaitez vous engager pour être utile à ceux qui en ont le plus besoin , dans des domaines qui vous tiennent à cœur.

Aucun diplôme ni expérience professionnelle n'est demandé.

De quoi s'agit-il ?

Un contrat de 6 à 12 mois dans une structure qui vous emploie et vous assure une formation.

Une indemnisation de 600 euros mensuels.

Domaines possibles :

- citoyenneté européenne
- culture et loisirs
- développement international et action humanitaire
- éducation pour tous
- environnement
- intervention d'urgence en cas de crise
- mémoire et citoyenneté
- santé
- solidarité

Vous êtes intéressé(e) ?

contactez :

la MLJ 04 66 01 17 58

la MJC 04 66 22 57 23

RENCONTRER D'AUTRES JEUNES MONTER DES PROJETS A SAINT-QUENTIN

CENTRE SOCIO CULTUREL INTERCOMMUNAL PIERRE MENDES FRANCE



La commune est adhérente au CSI PMF de Saint Quentin la poterie. Tous les Montadiérois peuvent donc participer aux activités qui y sont proposées. (Une brochure générale sur les activités du CSI a été distribuée à tous les habitants en septembre, elle est disponible à l'accueil de la mairie.)

Pour qui ?

Tous les jeunes de 18 à 30 ans qui souhaitent rencontrer d'autres jeunes, s'informer, monter des projets.

De quoi s'agit-il ?

Une permanence pour accompagner les jeunes sur différents points : santé, emploi, formation, mobilité, projets...

Vous pouvez y trouver des informations sur différentes structures, sur le service Civique et le Volontariat européen.

Une sortie est prévue un vendredi par mois.

Vous y rencontrerez des jeunes qui ont monté les années précédentes des projets : échanges européens, radio, groupe de RAP...

A qui s'adresser ?

A l'accueil du CSI :

04 66 22 42 07

contact@csipmf.fr

Une brochure générale sur le CSI est disponible à la mairie de Montaren.

RENCONTRER D'AUTRES JEUNES PARTICIPER À DIFFÉRENTES ACTIVITÉS À UZÈS

LA MJC - MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE

Pour qui ?

Tous les jeunes et adultes

De quoi s'agit-il ?

D'un lieu où on peut se rencontrer, boire un café, passer sa pause de midi en apportant son repas.

On peut aussi participer à toutes sortes d'activités : expositions, soirées débats, stages d'arts plastiques, café numérique...

Vous êtes intéressés ?

Entrez !

Place de Verdun, juste à côté du lycée.

Horaires :

lundi 12h - 17h

mardi, mercredi, vendredi 9h - 17h

jeudi 9h - 12h



Marie Schenck, animatrice et médiatrice culturelle à la MJC, habitante de Montaren.

Marie, quel est ton rôle à la MJC ?

En tant qu'animatrice, je propose des ateliers d'arts plastiques, chaque semaine et pendant les vacances scolaires, avec différentes thématiques, comme dernièrement la calligraphie.

En tant que médiatrice culturelle, j'organise des expositions collectives, qui circulent ensuite dans les médiathèques.

Elles ont un thème : livres détournés, cartes à jouer, clous, clés et cette année « graines, pépins et noyaux ». Mon but est de susciter en chacun l'envie de créer.



Quel public est concerné ?

Pour les ateliers à la MJC les jeunes de 6 à 18 ans. Pour les expositions collectives, tout le monde, quel que soit l'âge.

Quelle relation les jeunes entretiennent-ils avec l'art ?

Contrairement aux idées reçues, ils sont intéressés. Ils vivent au quotidien dans un monde d'images, c'est une culture latente qui ne demande qu'à être réveillée.

Autre idée reçue : l'art serait réservé aux milieux favorisés ; qu'en penses-tu ?

Il y a une part de vérité, des familles ont plus que d'autres la volonté d'éveiller leurs enfants à l'art. Mais ce plafond de verre peut être dépassé. Les stages pendant les vacances sont gratuits ou presque. Des pratiques émergentes, comme le street art, permettent de toucher un public plus large.

Souhaiterais-tu monter des projets à Montaren ?

Evidemment, j'en ai très envie. Je suis ouverte à des propositions, de la mairie, de la médiathèque, des associations...

GOÛTER DES ÂÎNÉS

Conformément à la tradition que nous tenons à perpétuer, le goûter des aînés a réuni une cinquantaine de convives le dimanche 4 décembre.

Les petits gâteaux et le concert de la Chorale « A tout Choeur » ont réchauffé les corps et les cœurs malgré une météo de saison: hivernale.



INFOS CCAS

Si vous êtes confrontés à un problème, un changement de situation, le CCAS peut vous aider, vous conseiller, vous orienter.

Pour le joindre, il suffit d'appeler le
07 50 56 75 34

Une **permanence d'aide numérique** pour les formalités administratives en ligne est assurée de 9h30 à 12h tous les jeudis, sauf pendant les vacances scolaires, salle Marcelle Favand (au fond à droite dans la cour de la mairie)



Les Restaurants du Cœur sont présents à Montaren le mercredi matin à 9h à côté du boulodrome.

NUMÉROS D'URGENCE

119 : enfance en danger
3919 : violence femmes
115 : SAMU social



LA RUE PRINCIPALE A FAIT PEAU NEUVE

À l'issue de plusieurs mois de travaux et de contraintes pour les usagers, la Rue Principale a été requalifiée et embellie, en cohérence avec les précédents tronçons réalisés (Place du Plan, Rue des Acacias) de la circulade villageoise.

Nous tenons d'ores et déjà à vous remercier toutes et tous pour votre patience et à nous excuser pour les désagréments liés à la fermeture de la rue bien plus importante que nous le pensions au départ. Malheureusement la réalisation des travaux nous a permis de découvrir un réseau pluvial dysfonctionnel et en très mauvais état, la présence de nombreux branchements aux réseaux inadaptés et non conformes aux règles de l'art.

Aussi la réfection de ces nombreuses avaries a nécessité 3 semaines supplémentaires de travaux, en souterrain, donc avec fermeture de la rue.

Mais aujourd'hui, le bruit et la poussière ont laissé place à une nouvelle rue, plus qualitative qu'auparavant et donnant une plus grande place aux modes actifs de déplacement (piétons, cycles...) qui peuvent désormais traverser le village dans une plus grande sécurité et sérénité.

Nous avons également choisi de végétaliser davantage cette traversée, la végétation participant pleinement à l'architecture caractéristique de notre village et au renforcement de la biodiversité.

La requalification complète de la Rue Principale sera achevée par le remplacement de tous les points lumineux existants pour de la technologie LED beaucoup moins énergivore, dans le cadre du futur programme de rénovation complète de notre réseau public d'éclairage que la commune lancera en 2023.



Serge Guiraud, adjoint délégué aux travaux, à la voirie et aux services techniques.



Nous tenons à remercier particulièrement l'entreprise **BERNARD TP** de Rousson pour la qualité du travail réalisé, l'excellente communication que nous avons eu avec elle et la bienveillance envers les usagers manifestée par les ouvriers du chantier tout au long des travaux.

LIMITATION DE LA VITESSE À 70 KM/H - ROUTE DE JOLS

Suite à la demande de la Commune auprès du Conseil Départemental du Gard la vitesse maximale autorisée sur la Route de Jols (RD n°125) a été

abaissée à 70 KM/h entre le carrefour de la Route de Saint-Médiérs et le nouveau giratoire de Jols, Route de Saint-Ambroix. Les vitesses constatées de

circulation sur cette portion dangereuse (nombreux accès, route étroite...) sont beaucoup trop élevées. La Commune a également demandé des

contrôles de vitesse réguliers par les services de gendarmerie.

RÉFECTION DE CHEMINS

Dans le cadre du programme pluriannuel de réfection des voies et chemin communaux :

Cette année a été réalisée la rénovation complète du Chemin de Travers, très emprunté par les promeneurs et les agriculteurs, menant du Chemin de La Salle jusqu'à la Route de Saint Médiers (900 mètres linéaires).



Le Chemin du Camp d'Arbeyre menant à Saint-Médiers très dégradé a également été rénové sur 600 mètres.



Enfin, l'Impasse du Sablas a reçu, en début d'année un nouveau tapis d'enrobé; ainsi l'îlot d'une quinzaine d'habitations, formé avec la nouvelle Allée des Cèdres est désormais desservi par une voirie et des réseaux neufs (éclairage public, eau, assainissement...).



LE CLOS DE SÉGARAS DESSERVI PAR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

Les travaux de la première tranche de création du réseau public d'assainissement du quartier de Ségaras ont été achevés cet automne sous la maîtrise d'ouvrage du SIVOM de Collorgues, délégataire de la compétence.

Un différend avec un propriétaire riverain n'a pas permis de mettre en service cette partie de réseau pour l'instant mais celui-ci devrait être opérationnel dans les mois à venir.

La deuxième tranche permettant de raccorder l'ensemble des habitations au réseau public est prévue pour 2024, lorsque le SIVOM aura obtenu un financement public.

La création de ce réseau, d'un montant total de plus de 600 000 euros, aura pour intérêts d'assurer un assainissement plus écologique des effluents et d'optimiser le fonctionnement de la station d'épuration récente.



CLINS D'OEIL SERVICES TECHNIQUES

Rénovation du mazet carrefour des écoles.



Embellissement du nouveau square des écoles.





DE LA SÉCHERESSE ET DE SES CONSÉQUENCES

Excès de sécheresse, excès de pluie, excès de vent, cela n'a rien de nouveau en climat méditerranéen mais le réchauffement climatique actuel semble devoir nous le faire vivre en accéléré et de manière particulièrement angoissante.

Avec, toujours en tête, l'idée que mieux connaître le passé peut aider à mieux maîtriser l'avenir, voici quelques épisodes vécus par notre commune.

LA SÉCHERESSE.

Fréquente en été, elle peut devenir vite catastrophique si l'hiver et le printemps ont reçu trop peu d'eau comme cela a été le cas en 1976 où 95% du territoire français connurent une sécheresse historique. La France entière fut déroutée par la canicule dès le mois de juin - particulièrement dans le nord du pays - par les maigres récoltes et la hausse des prix. En août, on apprit l'augmentation de l'impôt sur le revenu « l'impôt sécheresse » qui devait permettre d'aider les agriculteurs dont les récoltes étaient perdues. Mais le midi avait été moins touché que le nord de la France et, me semble-t-il, l'épisode fut assez vite oublié.

Par contre, depuis quelques années, les périodes de sécheresse se renouvellent à un rythme extrêmement rapide comme en 2003, en 2011 et surtout en 2022. La sécheresse de l'été 2022 faisant d'ailleurs suite à une baisse de 60% des précipitations entre septembre 2021 et mars 2022, les consé-

quences en sont évidemment, considérables pour les récoltes et donc aussi pour les prix des denrées alimentaires qui augmentent si fortement en cette période et, évidemment, pour tous. Mais la nature toute entière en est profondément affectée.

SÉCHERESSE ET DÉGRADATION DE LA FORÊT.

En 1954, Michel Cointat, ingénieur des eaux et forêts dont le premier poste avait été celui de « chef de l'inspection des forêts à Uzès » et qui deviendrait un jour, ministre de l'agriculture, écrivait dans la « Revue forestière » à propos des forêts dans le Gard : « *Devant ces peuplements de misère se desséchant au soleil, devant ces collines chauves au bois épars, le taux de boisement n'est plus qu'une illusion... Dans cette région aimable, la végétation forestière serait-elle proscrite et impossible ? Ces paysages aux lignes nettes, aux couleurs violentes que nous contemplons avec mélancolie, ne sont-ils pas en fait les ruines d'une splendeur passée ?* »

Trois causes principales lui semblent à l'origine de cette situation : la longue exploitation des forêts pour la production du charbon de bois, l'excès de pâturages et bien évidemment, les feux de forêts.

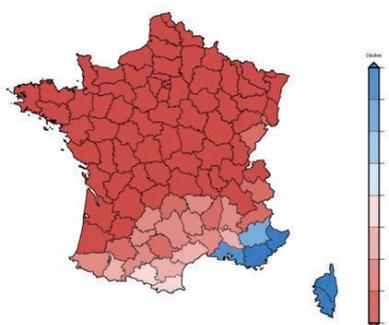
En effet, pour peu que le mistral s'en mêle, les risques d'incendies aggravent alors la situation (le sud-ouest en a payé un prix terrible l'été dernier). Les nombreux incendies de la deuxième moitié

du XXème siècle, notamment entre 1970 et 1979 ravagent nos forêts. A partir de 1979, toutefois, l'Etat engage une politique de reboisement en même temps que de défense de la forêt contre les incendies. La forêt communale fait partie, en 1982, d'un programme de vaste opération de reboisement financé à 50% par le Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA) à 40% par l'Etat et à 10% par le département et la commune. Sont aussi concernées les communes limitrophes du plateau : Belvezet et La Bruguière. Le programme comporte la création de chemins forestiers et pistes de défense de la forêt contre les incendies (DFCI), des coupe-feux, des citernes et un choix d'espèces assez résistantes au feu : cèdres de l'Atlas, pins noirs d'Autriche, chênes. Il a fallu, évidemment, en assurer l'entretien devenu de plus en plus important. La multiplication des périodes de sécheresse, rend toutefois cet équilibre très fragile.

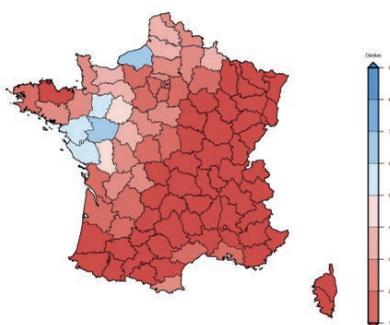
SÉCHERESSE ET MORTALITÉ.

Entre 1674 et 1684, la température aurait augmenté de 1,8° (comme entre 1980 et 2000). Dans des époques où la pollution atmosphérique ne fragilisait pas encore la couche d'ozone, nos ancêtres ont toutefois connu des épisodes de canicule et de sécheresse aux conséquences terribles pour la nature et les hommes. Les archives communales ou privées en gardent la trace. J'ai retenu

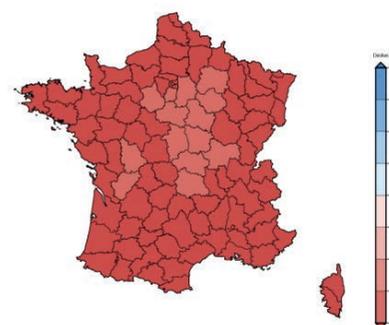
3 août 1976



3 août 2003

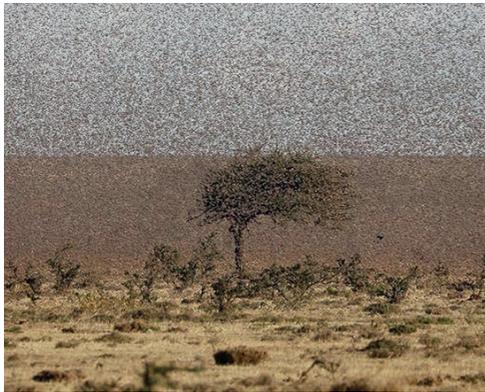


3 août 2022



trois exemples, les années 1686, 1719, 1867 qui furent particulièrement dramatiques détruisant les cultures, faisant périr les troupeaux, asséchant les puits, affamant les habitants et les livrant à toutes sortes d'affections (fièvres mortelles, dysenteries notamment).

J'ai choisi ces trois dates car un fléau supplémentaire accompagna la sécheresse. Des milliers et des milliers de sauterelles ayant traversé la Méditerranée, détruisirent cultures et végétation, ne laissant rien sur leur passage.



En 1686, où la sécheresse dure plus de 200 jours, elle est aggravée par l'invasion des sauterelles (on en ramassera 1700 tonnes dans le delta du Rhône). On est au lendemain de la révocation de l'Édit de Nantes et les sévices dus aux dragonnades qui tentent d'éradiquer la religion protestante par des mesures dont font partie le logement et la nourriture destinés aux soldats du roi contribuent encore plus à la misère de la population.

1719, le 6 août, les consuls déclarent que « *la sécheresse qui dure depuis longtemps fait qu'il n'y a plus d'eau dans les puits et les fontaines publiques* ». Dès le mois de juin, il était évident que les récoltes étaient détruites et que la communauté se trouvait incapable de payer ses impôts et ses charges. La dysenterie fait des ravages, surtout chez les jeunes enfants en raison de la mauvaise qualité de l'eau et de la stagnation des eaux usées. On estime que la sécheresse de 1719 fit 450 000 morts en France.

1867. La canicule et la sécheresse se répètent depuis 3 ans et depuis trois

étés, la commune subit également l'attaque des sauterelles. Celles-ci ont traversé l'Afrique du nord, causant, en Algérie une famine exceptionnelle et tragique.

Le 11 août, une délibération du Conseil municipal rapporte que « *les sauterelles dévorent littéralement toutes les récoltes, s'attaquant même, lorsqu'elles ne trouvent plus rien à dévorer, aux feuilles de figuiers* ».

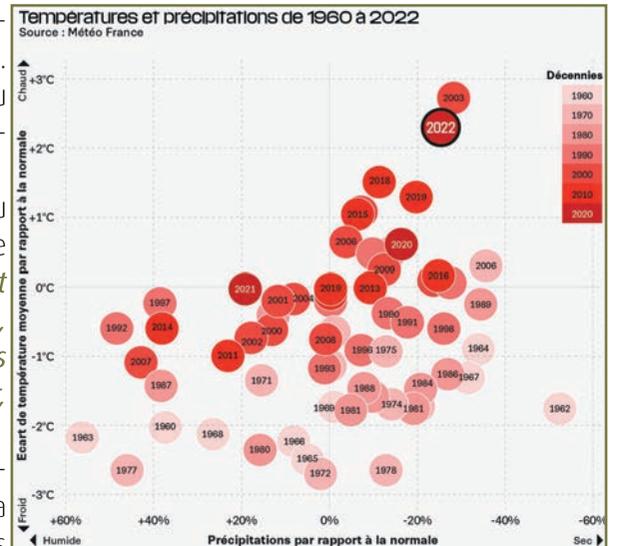
Là encore, la catastrophe entraîne la perte des récoltes et la mort des animaux qui n'ont plus rien à manger. Le conseil adresse - en vain, évidemment - une requête aux autorités afin de savoir s'il existe un moyen de prévenir un tel fléau.

La mortalité infantile est très forte. (en 2003, ce furent les personnes âgées qui payèrent le plus lourd tribut : il en mourut 15 000). Au cours de cette année 1867, le cultivateur Auguste Coulomb, mentionne les visites du médecin pendant l'été. Le petit Auguste, qui n'a pas tout à fait deux ans, souffre de fortes diarrhées que l'on soigne avec des cataplasmes rafraîchissants, des bains de mauves et de l'huile camphrée. Hélas, rien ne pourra sauver l'enfant qui meurt le 22 septembre. Le printemps et l'été 1868 seront à nouveau caniculaires et très secs mais l'automne connaîtra un violent épisode méditerranéen provoquant de graves inondations et causant des ravages supplémentaires.

SÉCHERESSE ET INONDATIONS.

Comme on le constate, l'un n'empêche pas l'autre. La terrible inondation de 1780 qui détruisit le pont de Caillan, si utile pour aller vendanger de l'autre côté des Seynes, rendit tous les chemins impraticables et les terres impossibles à cultiver pour des années car recouvertes de graviers et de boue. Or, elle fait suite à une longue période de sécheresse.

Il en est de même pour les épisodes récents : 1988, 2002.



En effet, c'est dans ces conditions qu'interviennent les épisodes cévenols ou méditerranéens. Pendant longtemps on a parlé ici d'épisodes cévenols. La mer se refroidissant plus lentement que la terre, l'évaporation y reste forte en début d'automne, le vent poussant les nuages en altitude, au-dessus de l'Aigoual. S'ils s'y heurtent à de l'air froid venant du nord, les nuages vont éclater avec violence sur le piémont cévenol. Le phénomène est comparable un peu plus à l'est lorsque les nuages venus de la Méditerranée se heurtent aux Préalpes du sud. C'est ce phénomène plus généralisé et aux catastrophes climatiques tout aussi dramatiques que l'on appelle aujourd'hui, épisodes méditerranéens.

Les sécheresses et leurs conséquences ont donc toujours existé mais il est évident que leur accélération va avoir une grande incidence sur la vie dans ce XXIème siècle ainsi que le souligne, de manière assez pessimiste, ce météorologue de Météo France à qui je vais laisser le soin d'apporter une conclusion : « *On ne s'attend pas à ce que tous les étés du XXIème siècle soient une répétition de 2022 : ils seront plus ou moins chauds et humides ou secs. Mais ils seront de plus en plus nombreux à égaler ou à dépasser ce qu'on vient de vivre.* » (Matthieu Sorel, climatologue à Météo France).

Mireille Berthier



DISTRIBUTION DE COMPOSTEURS

Le 19 novembre, la CCPU et le SICTOMU ont proposé une distribution gratuite de composteurs, salle Marcelle Favand, dans le cadre de la campagne d'information sur le compostage. Seule contrainte imposée aux bénéficiaires : assister à une formation animée par William Stevenson, maître composteur du SICTOMU. Une quarantaine de personnes de Montaren et des villages alentour

ont assisté à cette matinée et sont réparties avec leur composteur. D'autres dates sont à l'étude pour renouveler cette opération d'information.

Renseignements au SICTOMU : 04 66 22 13 70

Site Internet SICTOMU : www.sictomu.org

Site Internet CCPU : www.ccpusduzes.fr



CHANGEMENT DU JOUR DE COLLECTE DES BACS

Devant l'impérieuse nécessité de réduire nos déchets pour protéger notre environnement, notre planète, le SICTOMU est, plus que jamais, engagé dans une démarche d'amélioration constante de ses performances tant pour la qualité du service rendu que pour celle du tri qui est essentiel pour réduire les quantités de déchets qui sont enfouis ou incinérés.

Le SICTOMU envisage d'ici les prochains mois à déployer sur l'ensemble de ses communes la collecte des emballages en porte à porte et faciliter ainsi les gestes de tri.

Pour ne pas bousculer les habitudes la future collecte des sacs jaunes s'effectuera le même jour que celui des bacs d'ordures ménagères résiduelles.

L'organisation en terme de cette double collecte nécessite au préalable une réorganisation des circuits de collectes existants.

Aussi, à compter du 1er janvier 2023, **le jour de collecte des bacs est maintenant le mercredi** au lieu du lundi. Ainsi, merci de sortir vos bacs d'ordures ménagères le mardi soir.

ÉTAT-CIVIL

CHANTAL FABIEN NOUS A QUITTÉS



Chantal FABIEN, élue de la commune de Montaren et Saint-Médières, de 2014 à 2020, nous a quittés le 14 juillet à l'âge de 75 ans.

Native de Nîmes, elle a grandi auprès de sa famille au cœur des Cévennes qu'elle a chéries tout le restant de sa vie, ne manquant pas une occasion pour une escapade à

la recherche de champignons, de châtaignes ou simplement d'un grand bol d'air frais !

La Provence de Mistral, de Giono ou de Pagnol avait aussi toutes ses faveurs, elle aimait à en raconter l'histoire à ses petits-enfants nés de ses deux fils.

Puis, la retraite venant, Chantal s'est engagée pour la vie de sa commune et particulièrement pour le CCAS de Montaren en prenant en charge de nombreux dossiers d'assistance aux personnes en difficultés de la commune.

Nous garderons le souvenir d'une conseillère motivée, qui aimait rire et plaisanter et dont l'engagement fut empreint de générosité et d'humanité et nous partageons la peine de sa famille.

UN DRAME CONJUGAL EST SURVENU

Un drame conjugal s'est produit dans notre village, laissant des familles endeuillées et des enfants orphelins.

Cet acte vient s'ajouter à la longue liste des féminicides que connaît

notre pays.

Cette tragédie du quotidien doit finir de nous convaincre que la violence n'est jamais la solution, qu'elle n'engendre que mort et souffrance.

MARIAGES

18/06/2022 – REBOUL Geoffrey et ALLAIRE Gabrielle

25/06/2022 – MARQUE Nicolas et COURIVAUD

Amandine

16/07/2022 – JAUBERT Christophe et PARET Magdalena

06/08/2022 – HOUPLON Anthony et LABAT-GEST Léa

DÉCÈS

04/03/2022 – AMORELLI Antonia

14/07/2022 – FABIEN Chantal

08/08/2022 – VISSERIAS Michel

17/08/2022 – DUBOIS Monique

21/08/2022 – TREUFFET Mireille

06/09/2022 – MERCADAL Jean-Pierre

11/09/2022 – DELMAS Brigitte

03/11/2022 – JOUETTE Michel

10/11/2022 – CAVAGNA Marie-José

12/11/2022 – CLUTIER Edwige

12/11/2022 – CLUTIER Jean

13/11/2022 – ZAPHINI Sylvie

14/11/2022 – ETSCHENBERG Jürgen

22/11/2022 – VIALLET Michel

NAISSANCES

13/03/2022 – KURBETZ Camille

12/07/2022 – VILLANUEVA Carmen-Angéline

20/08/2022 – GUARCH Antone

29/08/2022 – ESTEVE Romane

14/09/2022 – LAVANDET Lou

03/11/2022 – TRIANO GUILLAUME Alexis

13/11/2022 – BERENQUER Théa



:: CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MAI 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 13 Représentés : 2 Excusés : 0 Votants : 15

Délibération n°1 : Débat portant sur les garanties accordées en matière de Protection Sociale Complémentaire

L'ordonnance n°2021-175 relative à la protection sociale complémentaire dans la Fonction complémentaire santé fixe, pour les employeurs publics territoriaux et à leur demande, une participation obligatoire s à hauteur de 20 % dès 2025. L'ordonnance prévoit également que les assemblées délibérantes des collectivités territoriales organisent un débat portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire. La Commission des Ressources Humaines propose que la commune s'engage par anticipation dans ce progrès à hauteur d'une participation mensuelle de **10 euros** pour la cotisation des agents à un contrat de prévoyance labellisé à compter du **1er juillet 2022** et pour une **complémentaire santé** labellisée, à travers une participation de 20 euros par agent et par mois à compter du 1er juillet 2022.

A l'unanimité, l'Assemblée Délibérante prend acte de la tenue du débat portant sur les garanties accordées en matière de Protection Sociale Complémentaire.

Délibération n°2 : Mise en place d'une participation employeur au risque santé (mutuelle santé labellisée)

Considérant, l'obligation concernant la protection sociale complémentaire en matière de « santé », c'est-à-dire pour le remboursement complémentaire en sus de l'assurance maladie de base des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- **Une participation mensuelle, à hauteur de 20 euros par agent** (sur la quote-part exclusive des agents de la commune, seuls souscripteurs du contrat) **à partir du 1er juillet 2022**, à tout agent pouvant justifier d'une attestation de labellisation ou d'un certificat d'adhésion à une garantie mutuelle ou complémentaire santé labellisée.

Après en avoir débattu, l'assemblée délibérante approuve **à l'unanimité** la mise en place d'une participation employeur au risque santé (mutuelle santé labellisé

Délibération n°3 : Mise en place de la participation employeur au risque prévoyance (prévoyance labellisée)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal : De verser, à compter du 1er juillet 2022, une participation mensuelle de 10 euro à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise en place d'une participation employeur d'un montant mensuel de 10 euros pour la cotisation de chacun des agents de la collectivité souhaitant adhérer à un dispositif de protection sociale complémentaire de prévoyance labellisée.

Délibération n°4 : Vente d'une partie du chemin rural déclassé aux consorts LOCKE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, Considérant qu'une erreur matérielle a entaché la délibération de 23/01/2019 concernant le prix de la parcelle cédée aux époux Locke, il convient, par la présente de préciser à nouveau les conditions de cette vente et de l'achat de la parcelle AH 426 par la Commune, CONFIRME accepter la cession de la parcelle AH 429 déclassée suite à enquête publique par délibération du 15/12/2019 aux époux Locke, en ayant formulé le souhait d'achat, RECTIFIE le prix de la parcelle AH 429, erroné dans la délibération du 23/01/2019 susvisée à 120 euros par mètre carré soit un prix total pour cette parcelle de 12 960 euros, ACCEPTE en contrepartie, l'achat de la parcelle AH 426 formant partie de la Montée du Château d'eau dont le prix a été fixé à 3 125 euros.

PRÉCISE donc que cette double cession (échange) se fera moyennant une soule de 9 835 euros versée par les époux Locke à la Commune, conformément aux termes des échanges de courriers susmentionnés et que la Commune prendra intégralement en charge les coûts d'arpentage et d'actes authentiques.

Délibération n°5 : Autorisation pour le prélèvement automatique des frais de téléphonie du logement d'urgence

Le prestataire en téléphonie retenu pour le logement d'urgence, JARGUAR NETWORK (Marseille) propose un contrat donnant la possibilité de paiement par mandat de prélèvement automatique. Après discussion, le conseil Municipal, autorise, à l'unanimité, la mise en place de paiement par mandat de prélèvement. à partir de la date de la transmission en préfecture de la présente délibération pour le règlement des frais de téléphone au nom de Jaguar Network.

:: CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AOÛT 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 12 Représentés : 2 Excusés : 0 Votants : 14

Délibération n°1 : Tarifs des services communaux au 1er juillet 2022

Après délibération, le Conseil Municipal décide par, 3 contre, 2 abstentions, 9 pour, le tarif des services communaux suivants à compter du 1er septembre 2022 :

Location du foyer communal : 250 euros

Petite concession funéraire : 230 euros
Grande concession funéraire : 400 euros
Cavernes : 420 euros
Case columbarium : 820 euros

Délibération n°2 : Tarifs de la garderie et Tarif repas de cantine

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide les tarifs des services périscolaires suivants : Les tarifs de la garderie restent à :

1,50 euros par jour et par enfant pour une fréquentation de la garderie matin et soir ou matin ou soir avec une facturation maximum (forfait) de 32 euros par enfant et par période de facturation (c'est-à-dire la période scolaire s'étalant entre 2 périodes de vacances)

Les tarifs de garderie et d'étude surveillée ne sont pas cumulatifs.

Les tarifs des repas de cantine sont fixés, par 9 voix Pour, 5 voix Contre selon la grille suivante :

| Quotient familial | Tarif | Tarif du repas |
|---|-------|----------------|
| Moins de 400 euros et adultes intervenants et stagiaires... | 1 | 1,5 Euros |
| De 401 euros à 700 euros | 2 | 2,5 Euros |
| Plus de 701 euros | 3 | 3,55 Euros |

Délibération n°3 : Débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme

Par délibération du 29 juillet 2015, la commune de MONTAREN ET SAINT MEDIERS a prescrit la révision de son Plan d'occupation des sols (POS) valant élaboration de son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le PLU est un outil à la disposition des communes pour mettre en œuvre leur projet de territoire à moyen terme (10-15 ans).

La mission d'élaboration du futur PLU de la Commune de MONTAREN ET SAINT MEDIERS, après formalisation du PADD, entrera dans sa phase de travail sur le règlement.

Le PADD, non opposable aux tiers, est la « clé de voûte » du PLU. Il constitue le document de référence et présente ainsi un véritable projet politique de développement de la commune en ce qui concerne l'urbanisation et l'aménagement futur de son territoire.

Les orientations générales du PADD de la Commune de MONTAREN ET SAINT MEDIERS à l'horizon 2035 se déclinent autour de quatre axes :

1 . PROPOSER UN DEVELOPPEMENT URBAIN COMPLEMENTAIRE A L'EXISTANT POUR ACCUEILLIR ET ATTIRER DE NOUVEAUX PROFILS D'HABITANTS

Diversifier et équilibrer l'offre d'habitat

Diversifier l'offre de logements favoriser le rééquilibrage des générations par des opérations

Adapter les équipements communaux à l'évolution des besoins de la population et à son augmentation

Innover en terme d'offre commerciale nouvelle et renforcer le commerce de proximité

2 . AMELIORER LA QUALITE DE VIE ET RENFORCER L'IDENTITE VILLAGEOISE

Conforter et favoriser la vie du village par des aménagements qualitatifs

Diversifier l'offre d'espaces publics aux villageois

Conforter le caractère patrimonial de Montaren et Saint-Médiers

Valoriser l'attrait touristique de la commune

3 . PROTEGER LA VOCATION PATRIMONIALE NATURELLE ET PAYSAGERE DE GRANDE QUALITE

Conforter la valeur paysagère du territoire

Valoriser la vocation naturelle du territoire

Valoriser la vocation agricole du territoire

4.RESSOURCES NATURELLES ET INNOVATION, RISQUES, POLLUTION ET NUISANCES

Prendre en compte les risques naturels, des pollutions et nuisances diverses

Préserver les ressources naturelles de la commune

Après échanges sur les orientations générales du PADD, et réponse aux différentes questions,

Monsieur le Maire propose de clore le débat. Le projet de PADD est annexé à la présente

délibération, mis à disposition du public et diffusé sur le site de la Commune.

Cette délibération prend acte de la tenue du débat sur le PADD au sein du Conseil Municipal

Délibération n°4 : Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023.

La norme comptable M57 permet le suivi budgétaire et comptable d'entités publiques locales variées appelées à gérer des compétences relevant de plusieurs niveaux (communal, départemental et régional). Le périmètre de cette nouvelle norme comptable sera celui des budgets gérés selon la comptabilité M14 : budget général, budget du CCAS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE par droit d'option le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2023

PRÉCISE que la norme comptable M57 s'appliquera au budget principal de la commune, seul



budget géré actuellement en M14 et que la norme M57, compte tenu de la population de la commune, sera le plan de comptes M57 abrégé sans référence fonctionnelle.

Délibération n°5 : Subvention au Comité des Fêtes

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes animations organisées par le Comité des Fêtes depuis le début 2022 et celles projetées pour le reste de l'année, décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 2 800 euros pour aider au financement des manifestations organisées par l'association.

Le Conseil Municipal décide d'ajouter à ce montant 100 euros pour contribuer aux dépenses engagées lors de l'achat de boissons destinées à la buvette et 200 euros pour participer aux frais avancés pour le petit déjeuner de la fête votive de juillet 2022, soit une subvention totale de 3 100 euros

Délibération n°6 : Achat/vente de parties de chemin, Impasse du Château d'Eau avec les consorts LOCKE

Une erreur matérielle s'est glissée dans la délibération du 18/05/2022 en ce que la surface des deux parcelles échangées, après arpentage du géomètre sont erronées. Le prix total de vente / achat proposé aux époux Locke et accepté par eux-mêmes, soit une soulte au profit de la commune de 9835 euros ne devant pas être modifiée, il convient de rectifier en conséquence le prix de vente du terrain et le prix d'achat de la partie de chemin.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité CONFIRME accepter la cession de la parcelle AH 426 d'une contenance cadastrale de 136 m² déclassée suite à enquête publique par délibération du 15/12/2019 aux époux Locke, en ayant formulé le souhait d'achat, RECTIFIE le prix de la parcelle AH 426, erroné dans la délibération du 23/01/2019 susvisée à 95.29 euros par mètre carré soit un prix total arrondi pour cette parcelle de 12 960 euros.

ACCEPTÉ en contrepartie, l'achat de la parcelle AH 429 d'une contenance cadastrale de 136 m² formant partie de la Montée du Château d'eau dont le prix a été fixé à 22.98 euros par mètre carré soit un total arrondi à 3 125 euros.

PRECISE donc que cette double cession (échange) se fera moyennant une soulte de 9 835 euros versée par les époux Locke à la Commune, conformément aux termes des échanges de courriers susmentionnés et que la Commune prendra intégralement en charge les coûts d'arpentage et d'actes authentiques

Délibération n°7 : Servitude continue de canalisation, hameau de Cruviers-Larnac

Monsieur le Maire explique aux membres présents de l'assemblée que par courriers des 13/08/2022 et 16/08/2022, Katia STENGEL et la SCI MOFRA ont attiré l'attention de la Commune sur l'installation, par leurs soins et à leur profit, il y a de nombreuses années, d'une canalisation drainante vers un champ d'épandage situé sur la parcelle AC 272, afin de conduire les eaux usées de leurs habitations vers le système d'épuration non collectif situé en aval.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité ACCEPTÉ la constitution d'une servitude continue non-apparente de canalisation en vertu des dispositions de l'article 691 du code Civil sur le Chemin de Cruviers à Saint-Médières (fonds servant) au profit des parcelles AC 218 et AC 272 (fonds dominant).

PRECISE que les frais de constitution de servitude et d'acte authentique seront à la charge des propriétaires / usagers du fonds dominant (Mme Katia STENGEL et SCI MOFRA).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

:: CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2022

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 13 Représentés : 1 Absents : 1 Votants : 14

Délibération n° 1 : Décision Modificative n°1

Monsieur le Maire informe son conseil que les montants prévus lors du vote du budget concernant les dépenses de personnel seront insuffisants. En effet l'augmentation de la valeur du point d'indice, appliqué à partir du 1er juillet 2022, n'a pu être estimée. Il convient donc de réajuster les prévisions budgétaires sous la forme d'une décision modificative (DM). La présente décision modificative au budget de l'exercice 2022 propose d'opérer des virements de crédits comme suit :

| Chapitre | Article | Désignation | Montant des crédits ouverts avant DM | Décision Modificative | Montant des crédits ouverts après DM |
|-----------------------------|---------|---------------------|--------------------------------------|-----------------------|--------------------------------------|
| 012 | D 6411 | Personnel titulaire | 290 000,00 € | +5 000,00 € | 295 000,00 € |
| 012 | D 6451 | Cotisation URSSAF | 52 000,00 € | + 3 000,00 € | 55 000,00 € |
| 022 | 022 | Dépenses imprévues | 65 582,70 € | - 8 000,00 € | 57 582,70 € |
| TOTAL FONCTIONNEMENT | | | | 0,00 € | |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE la présente décision modificative.

Délibération n°2 : Étude de faisabilité d'une cuisine centrale- participation aux frais d'études

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de création d'une cuisine centrale mené

par plusieurs communes membres de la CCPU.

Ce projet a fait l'objet d'une étude de faisabilité réalisée par la société SPOON CONSEIL.

Pour le paiement des frais d'étude, il a été convenu que la Commune de Serviers-la-Baume prendrait en charge l'ensemble de la facture qui s'élève à 10 496,04 euros et demanderait ensuite un partage équitable de cette dépense à chacune des collectivités engagées dans le projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de reverser à la commune de Serviers-la Baume, le 11ème des frais d'étude soit la somme de 954,19 euros correspondant à sa participation au projet.

Délibération n°3 : Fixation du mode de gestion des amortissements et immobilisations en M57

La mise en œuvre, au 1er janvier 2023, de la nomenclature budgétaire et comptable M57 introduit des changements en matière d'amortissements des immobilisations impliquant de fixer leur mode de gestion.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, à compter de 2023 :

Article 1 : Fixe l'amortissement des subventions comptabilisées au compte 204 à : 5 ans lorsque la subvention finance des biens mobiliers, du matériel ou des études, à 15 ans lorsqu'elle finance des biens immobiliers ou des installations.

Article 2 : Dit que la commune fait le choix d'amortir les subventions d'équipements versées en année pleine à compter du 1er janvier de l'année n+1 suivant la date de mise en service du bien sur le budget principal de la commune et non au prorata temporis.

Article 3 : fixe à 1000 euros le seuil en deçà duquel les subventions comptabilisées au compte 204 sont amorties sur 1 an.

Délibération n°4 : Temps de travail et cycles de travail

Depuis la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale, la durée hebdomadaire de temps de travail est fixée à 35 heures par semaine, et la durée annuelle est de 1607 heures. Cependant, les collectivités territoriales bénéficiaient, en application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, de la possibilité de maintenir les régimes de travail mis en place antérieurement à l'entrée en vigueur de la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001. La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique a remis en cause cette possibilité.

En effet, l'article 47 de ladite loi pose le principe de la suppression des régimes de temps de travail plus favorables, et l'obligation, à compter du 1er janvier 2022, de respecter la règle des 1607h annuels de travail.

Ainsi, tous les jours de repos octroyés en dehors du cadre légal et réglementaire qui diminuent la durée légale de temps de travail en deçà des 1607h doivent être supprimés.

Le Conseil Municipal, vu l'avis favorable du comité technique en date du 12/09/2022, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, Décide à l'unanimité :

du respect de la durée légale du temps de travail fixée à 1607 heures, dans les conditions rappelées ci-avant, que les services sont soumis aux cycles de travail préalablement définis par service et que la délibération entrera en vigueur au 01/01/2023.

Les délibérations antérieures relatives aux cycles de travail sont abrogées à compter de cette entrée en vigueur.

Délibération n°5 : Cadeaux de Noël pour les enfants du personnel communal

Le Conseil Municipal, après délibération, et à l'unanimité

Décide d'octroyer un cadeau de Noël d'une valeur de 70,00 euros à chaque enfant du personnel communal, âgé de 0 à 12 ans. Une dépense totale de 210,00 euros (3 X 70,00 euros) sera à imputer à l'article 6232 (Fêtes et Cérémonies) du budget 2022.

Délibération n°6 : Cadeaux de fin d'année pour les agents communaux :

A l'occasion des fêtes de fin d'Année, Monsieur le Maire propose d'utiliser cet événement pour marquer la reconnaissance du Conseil Municipal à l'égard des agents territoriaux employés par la commune à travers la remise de chèques ou cartes cadeaux échangeables dans de nombreuses grandes enseignes commerciales. La commune compte 13 agents territoriaux titulaires.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, la remise de chèques- cadeaux d'un montant unitaire de 160 euros pour chacun des membres du personnel communal afin de marquer sa reconnaissance pour leur implication et la qualité de leur travail au cours de l'année 2022.

Délibération n°7 : Délibération complémentaire sur les modalités de concertation de la révision du Plan Local d'Urbanisme

La révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) communal a été lancée par délibération du 29 juillet 2015. Dans cette délibération, des objectifs de révision du PLU ont été définis et les modalités de concertation avec le public décrites.

Dans ce cadre, l'élaboration du projet de révision a pu évoluer dans ses différentes composantes (diagnostic, PADD, OAP, Règlements...).

Eu égard aux évolutions législatives et réglementaires liées notamment à la révision du SCoT Uzège-Pont du Gard approuvée le 19 décembre 2019 devenue exécutoire au 20 février 2020, la



Loi climat et résilience du 22 août 2021, etc... l'élaboration du projet de révision nécessite des adaptations pour approfondir différents points tout en restant dans la continuité des objectifs définis par la délibération du conseil municipal de prescription du 29/07/2015. Dans ce cadre, il s'agit d'adapter en les redéfinissant les modalités de concertation pour la période restante de la procédure jusqu'à l'arrêt du projet et en confortant notamment les dispositifs mis en œuvre jusqu'alors.

Dans le cadre de la poursuite de l'élaboration du projet de révision générale du PLU jusqu'à l'arrêt du projet, il convient de redéfinir les modalités de concertation comme suit en lieu et place des modalités précédentes définies dans la délibération du Conseil Municipal précitée du 29 juillet 2015 :

Mise à disposition en mairie aux jours et heures ouvrables habituels, et sur le site internet de la commune (www.montarenetsaintmediers.fr) des documents de travail relatifs au projet de révision du PLU au fur et à mesure de leur finalisation : diagnostic, PADD, OAP, règlements et rapport de présentation avec évaluation environnementale

Tenue à disposition du public en mairie aux jours et heures ouvrables habituels d'un registre de concertation où chacun peut consigner ses observations. De plus, le public peut porter ses observations par courriel via le formulaire de communication disponible sur le site internet ou à l'adresse mail suivante : mairie@montarenetsaintmediers.fr

Organisation d'au moins deux réunions publiques pour présenter les avancées des études et recueillir les avis et remarques. Le public est informé des dates par voie papier et numérique (site internet, page Facebook de la commune)

Points réguliers en fonction de l'avancement de la procédure et des études dans le bulletin municipal « L'Écho de la Carcarie »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

APPROUVE les nouvelles modalités de concertation relative au projet de révision générale du PLU telles que sus-exposées.

Délibération n°8 : Désaffectation d'une dépendance du domaine public à Saint Médières – Ruelle du Nord

Monsieur le Maire explique aux membres présents de l'assemblée que Monsieur Jean-Patrick POIZAT, demeurant à sollicité la Commune afin d'acquérir une petite portion de terrain confrontant son habitation (AE 92-306), Placette du Nord à Saint-Médières afin d'y installer un système d'assainissement non-collectif rendu obligatoire suite à un diagnostic du SPANC. Contactés par la commune, les deux autres riverains de cette placette souhaitent acquérir également un morceau de terrain confrontant leurs habitations respectives (parcelles AE 93 et AE 353).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

CONSTATE la désaffectation de la Placette du Nord, à Saint-Médières, confrontant les habitations sises sur les parcelles AE 92, AE 93 et 306, AE 353, pour une surface d'environ 126 m²,

DEMANDE à Monsieur le Maire de lancer la procédure de déclassement de cet espace compris dans le domaine public vers le domaine privé, en vue d'en faire cession.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

Délibération n°9 : Constitution d'une servitude continue au profit du SIVOM de Collorgues sur une parcelle communale

Le SIVOM de Collorgues, gestionnaire délégué des réseaux communaux d'eau potable et d'assainissement, pour le compte de 14 communes, souhaite réaliser un maillage de réseau afin de sécuriser l'approvisionnement en eau potable et la défense contre l'incendie, entre la commune de Serviers et Labaume, et la commune de Montaren et Saint-Médières. La mise en place de cette canalisation de maillage pourrait se faire sur la parcelle AE 78, au nord du hameau de Saint-Médières, lieu-dit « Clos de l'Ode ».

Aussi, la parcelle AE 78 faisant partie du domaine privé de la commune, il convient, pour la mise en place de cette canalisation si le conseil municipal en est d'accord, d'établir en outre une convention de servitude continue non-apparente (canalisation) au profit du SIVOM de Collorgues. En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

ACCÉPTE le principe de mise en place d'une canalisation et la constitution d'une servitude continue non-apparente de canalisation en vertu des dispositions de l'article 691 du code Civil sur le Chemin de Cruviers à Saint-Médières (fonds servant) au profit des parcelles AC 218 et AC 272 (fonds dominant).

PRECISE que les frais d'acte de servitude pris par la voie administrative seront mis à la charge intégrale du SIVOM de Collorgues, et AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Délibération n°10 : Signature de la convention d'occupation de parcelles communales par le réseau d'eau potable.

Monsieur le Maire explique aux membres présents de l'assemblée qu'une canalisation d'eau pour interconnexion du réseau public d'eau potable entre les réservoirs de la commune et ceux de Belvezet emprunte les parcelles de la forêt communale cadastrée AB n°2, 3 et 4. Le gestionnaire du réseau, le SIVOM de Collorgues doit donc obtenir une convention d'occupation des parcelles communales concernées pour ce faire.

Cette convention quadripartite est établie par l'Office National des Forêts, gestionnaire des forêts

communales de Montaren et de Belvezet pour une durée de 9 ans.

Elle prévoit la présence d'une canalisation de 1400 mètres sur le territoire communal et une redevance de 150 euros par an révisibles dus par le SIVOM de Collorgues.

Aussi, s'agissant de parcelles du domaine privé de la commune, il convient que le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention en son nom et pour son compte.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention quadripartite d'occupation des parcelles AB 2-3-4 par une canalisation d'eau assurant l'interconnexion des réservoirs d'eau potable de Montaren et Belvezet.

Délibération n°11 : Demande de DETR pour le changement des chaudières communales

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la transition écologique, il est envisagé de changer les chaudières de l'école et de la mairie, anciennes et très consommatrices de gaz par des chaudières à condensation nouvelle génération. Pour cela, un financement peut être demandé à l'État pour les travaux, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Cette dotation, créée par l'article 179 de la loi n° 2010-1657 de finances pour 2011 et résultant de la fusion de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) des communes et de la Dotation de Développement Rural (DDR), modifiée par l'article 32 de la loi n° 2011-900 de finances rectificative pour 2011 est destinée notamment à financer les projets inscrits dans la transition écologique (équipement destinés à réduire et piloter les consommations énergétiques) et qui entrent dans les catégories des opérations prioritaires.

A l'issue d'un « sourcing », des devis pour fourniture et mise en place de ces chaudières adaptées à la configuration des deux bâtiments concernés ont été obtenus, pour un montant total de 41 054.98 euros Hors Taxes (43 313 euros TTC).

Le plan de financement prévisionnel serait alors : Part communale 75% (30 790.98 euros HT) / Part DETR/DSIL demandée 25% (10 264 euros)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité ;

de solliciter une subvention auprès de l'État et du PETR au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et donne pouvoir à Monsieur le Maire ou au son représentant de signer toutes pièces nécessaires pour réaliser cette demande.

Délibération n°12 : Transfert de compétence de la gestion du réseau d'éclairage public au SMEG 30

Le SMEG30 a modifié ses statuts par délibération du Conseil Syndical du 2 février 2015, pour se doter de la compétence « travaux de premier établissement, de renouvellement et d'extension des réseaux d'éclairage public ».

Le conseil municipal prend connaissance des conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence « Éclairage Public » pour les travaux d'investissement tel qu'adopté par le comité syndical du SMEG le 7 avril 2015.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le transfert de la compétence « travaux de premier établissement, de renouvellement et d'extension des réseaux d'éclairage public » de la commune au SMEG pour les seuls travaux d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE de transférer la compétence « éclairage public » pour les travaux d'investissement, dans les conditions susvisées, à l'exclusion de la maintenance qui relève de la responsabilité de la commune dans l'attente de l'ouverture ultérieure de l'exercice de la maintenance. Le syndicat ne pourra être tenu responsable d'un défaut de maintenance ou tout frais supplémentaire en découlant.

PRECISE que les ouvrages sur lesquels le SMEG interviendra feront l'objet d'une remise d'ouvrage à la commune qui en conserve l'exploitation selon les normes en vigueur,

PRECISE qu'à la réception de cette délibération et avant tout transfert effectif de la compétence, le SMEG réalisera un audit portant sur la sécurité des installations d'éclairage public afin de déterminer les éventuels travaux de mise en sécurité électrique et mécanique nécessaires, sauf si celui-ci a déjà été réalisé dans les conditions fixées par le SMEG.

PRECISE que le syndicat gardera à compter de la date de transfert, le bénéfice de la totalité de taxe communale sur la consommation finale d'électricité de la commune pour laquelle il perçoit déjà cette taxe en tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'électricité,

PRECISE que le transfert de compétence prendra effet le premier jour du mois suivant la date exécutoire de l'approbation par le comité syndical du SMEG de la présente délibération, PRECISE que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Président du SMEG pour information au Comité Syndical.

Délibération n°13 : Adhésion au groupement d'achat de gaz du SMEG30

Monsieur le Maire explique aux membres présents du Conseil Municipal que le contrat de fourniture de gaz pour les chaudières de la mairie et de l'école et dont le titulaire est la société ENI arrive à terme fin décembre 2022. Il convient par conséquent de choisir un nouveau fournisseur.

Aussi, le Syndicat Mixte d'Électrification Gardoise (SMEG) propose aux communes membres la



possibilité d'adhérer à un groupement d'achat de gaz afin d'obtenir des économies d'échelles et ainsi obtenir une offre plus compétitive.

Il est précisé que chaque membre du groupement d'achat est redevable du paiement d'une contribution aux frais de fonctionnement du groupement qui, pour la Commune représenterait une contribution biannuelle de 75 euros TTC (volume de consommation inférieur à 100 MWh par an).

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité ;

1. De poursuivre l'adhésion de la Commune de MONTAREN ET SAINT-MEDIERS au groupement de commandes pour « l'achat d'énergies (électricité et gaz naturel), de fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » pour une durée illimitée,
2. D'autoriser le Syndicat départemental d'énergies dont il dépend, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
3. D'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement,
4. De s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Commune de MONTAREN ET SAINT-MEDIERS est partie prenante,
5. De s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la Commune de MONTAREN ET SAINT-MEDIERS est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

Délibération n°14 : Approbation du rapport de la CLECT

Considérant que la commune d'Argilliers a intégré la CCPU au 1er janvier 2022 et afin de fixer le montant de son attribution de compensation définitive, la CLECT s'est réunie le 5 septembre 2022. et que son rapport a été adopté à l'unanimité et qu'il retient l'attribution de compensation négative de la commune à -1 858,00 euros

Considérant qu'une fois validé par les membres de la CLECT, le rapport doit obligatoirement être adopté par délibérations concordantes prises à la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le rapport de la CLECT susvisé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le rapport de la CLECT concernant l'intégration de la commune d'Argilliers au sein de la CCPU.

Délibération n°15 : Vente d'une parcelle communale (AC231) à un propriétaire riverain

Monsieur le Maire explique aux membres présents de l'assemblée que les consorts REMEAUX demeurant 130, IMPASSE DU MOULIN A VENT ont sollicité la commune pour acquérir une parcelle appartenant à son domaine privé (lande) et située en enclave de leur propriété et cadastrée AC 231 pour une surface de 642 m². Après discussion amiable, le prix de vente de la parcelle a été fixé à 3 000,00 euros.

Eu égard à la situation de cette parcelle communale, en enclave de la propriété clôturée des consorts REMEAUX et n'ayant donc aucune utilité publique, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accéder à leur demande en leur cédant la parcelle AC 231.

Il est précisé que l'acte authentique sera passé par la voie administrative dont les frais seront intégralement à la charge des acquéreurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la proposition de cession de la parcelle AC 231 appartenant au domaine privé de la Commune.

PLANNING D'OCCUPATION DU FOYER

SAISON 2022/2023

LUNDI

| | |
|---------------|---------------------------------------|
| 14h30 à 18h30 | Les 3 micocouliers Atelier Théâtre |
|---------------|---------------------------------------|

MARDI

| | |
|---------------|---|
| 9h00 à 11h00 | C.S.I. Cours de Gym |
| 13h30 à 17h30 | Les brodeuses de la Carcarie Atelier |
| 18h00 à 19h30 | Voie du souffle Yoga |

MERCREDI

| | |
|---------------|---------------------------------|
| 14h00 à 16h30 | Les 3 micocouliers Aquarelle |
|---------------|---------------------------------|

JEUDI

| | |
|---------------|---|
| 14h00 à 17h45 | Les amis de la Carcarie (les aînés) Rencontre hebdomadaire |
| 18h00 à 19h30 | Les Ravis de la Carcarie Chorale |

VENDREDI

| | |
|---------------|---|
| 8h30 à 10h30 | C.S.I. Cours de Gym |
| 13h30 à 17h00 | Les brodeuses de la Carcarie Atelier |



PLANNING D'OCCUPATION DE L'ANCIEN PRESBYTERE

MERCREDI

| | |
|---------------|---|
| 14h00 à 16h30 | Atelier Mémoire à certaines périodes Se renseigner en Mairie |
|---------------|---|

JEUDI

| | |
|---------------|--|
| 18h00 à 20h00 | La Jeudothèque (2° jeudi de chaque mois) Jeux de société pour adultes |
|---------------|--|

VENDREDI

| | |
|---------------|---|
| 13h30 à 17h00 | Les amis de la Carcarie (les aînés) Atelier mosaïque |
|---------------|---|





AGENDA 1ER SEMESTRE 2023

JANVIER

| | | |
|--------------------------|--|----------------|
| SAMEDI 7 10H-12H30 | Atelier-Jeux ouvert à tous organisé par l'association La Jeudothèque | Médiathèque |
| JEUDI 12 18H-20H | Atelier Jeux Adultes | Presbytère |
| VENDREDI 20 18H | Vœux de l'équipe municipale | Foyer |
| 27-18FEV | Exposition des peintures de André Venhart organisée par Amis de la médiathèque | Salle M.Favand |

MARS

| | | |
|-----------------------------|---|----------------|
| SAMEDI 4 10H30-12H30 | Atelier-Jeux ouvert à tous organisé par l'association La Jeudothèque. | Médiathèque |
| DIMANCHE 5 APRÈS-MIDI | Carnaval organisé par l'APE | A préciser |
| 8-24 | Exposition « de fil et d'argent » organisée par Amis de la médiathèque | Salle M.Favand |
| JEUDI 9 18H-20H | Atelier Jeux Adultes organisé par La Jeudothèque | Presbytère |
| VENDREDI 17 | Conférence « La femme chinoise, l'autre moitié du ciel » organisée par Amis de la médiathèque | Salle M.Favand |

MAI

| | | |
|------------------------------|---|--------------------------|
| SAMEDI 6 10H30-12H30 | Atelier-Jeux ouvert à tous organisé par l'association La Jeudothèque. | Médiathèque |
| LUNDI 8 | Commémoration de l'armistice Vin d'honneur | Monument aux morts Foyer |
| JEUDI 11 18H-20H | Atelier Jeux Adultes organisé par La Jeudothèque | Presbytère |
| 12-2JUIN | Exposition des photos de Jacques Vermorel organisée par Amis de la médiathèque. | Salle M.Favand |
| DIMANCHE 14 LA JOURNÉE | Foire aux fleurs et Marché artisanal organisés par le Comité des fêtes | Village |
| DIMANCHE 14 8H30-17H | Vide commode organisé par Les brodeuses de la Carcarie | Foyer |
| DIMANCHE 14 | Sortie culturelle Amis de la médiathèque | A préciser |
| JEUDI 18 LA JOURNÉE | « Le vin côté cours » organisé par le syndicat des vignerons du Duché d'Uzès | A préciser |
| SAMEDI 20 15H | Concours de boules doublettes mêlée Prix Mas et villas d'Uzès | Boulodrome |

FÉVRIER

| | | |
|----------------------------|---|----------------|
| VENDREDI 3 | Conférence sur Le livre organisée par Amis de la médiathèque | Salle M.Favand |
| SAMEDI 4 10H30-12H30 | Atelier-Jeux ouvert à tous organisé par l'association La Jeudothèque. | Médiathèque |
| JEUDI 9 18H-20H | Atelier Jeux Adultes organisé par La Jeudothèque | Presbytère |
| JEUDI 17 16H30 | Vente de galettes organisée par l'APE | Boulodrome |

AVRIL

| | | |
|----------------------------|---|-------------|
| SAMEDI 1 10H30-12H30 | Atelier-Jeux ouvert à tous organisé par l'association La Jeudothèque. | Médiathèque |
| DIMANCHE 2 | Balade du Pois Chiche organisée par le KPCM | |
| SAMEDI 8 14H30 | Concours de boules doublettes Prix V.Guiraud | Boulodrome |
| JEUDI 13 18H-20H | Atelier Jeux Adultes organisé par La Jeudothèque | Presbytère |
| VENDREDI 21 16H30 | Vente de crêpes organisée par l'APE | Boulodrome |
| SAMEDI 29 14H30 | Concours de boules doublettes promotion Prix Souro frères | Boulodrome |

JUIN

| | | |
|----------------------------|---|---------------------------|
| 2-3-4 | Fête du Pois chiche organisée par le KPCM | Village et petits jardins |
| SAMEDI 3 10H30-12H30 | Atelier-Jeux ouvert à tous organisé par l'association La Jeudothèque. | Médiathèque |
| SAMEDI 3 15H | Concours de boules doublettes Prix TSI Rigal | Boulodrome |
| JEUDI 8 18H-20H | Atelier Jeux Adultes organisé par La Jeudothèque | Presbytère |
| 9-10-11 | Exposition des travaux réalisés par Les brodeuses de la Carcarie | Salle M.Favand |
| SAMEDI 24 15H | Concours de boules doublettes promotion Prix Intermarché | Boulodrome |
| À PRÉCISER | Fête des écoles organisée par l'APE | A préciser |
| 30-1JUI | Fête votive organisée par le Comité des fêtes | |



LE FESTIBIÈRE ORGANISÉ PAR LE COMITÉ DES FÊTES EST PROGRAMMÉ LE VENDREDI 25 ET LE SAMEDI 26 AOÛT.

MONTAREN & SAINT-MÉDIERS



PAYS D'UZÈS

technigaz
Agop Boyadjian

Maintenance & Remplacement
Chaudière gaz
Adoucisseur
O² **RGE Installation**
Climatisation P.A.C

Sur rendez-vous :
04 66 03 25 81
agop.boyadjian@gmail.com

UN SOUCI ADMINISTRATIF ? UN PROBLÈME DE PAPIERS ? JE SUIS SUR MONTAREN, JE PEUX VOUS AIDER ✓

Rédaction de courriers, statuts de sociétés
Relation avec les administrations
Aide à la constitution de dossiers de retraite
Assistance au recouvrement amiable
Négociation de contrats
Conseils pour choisir un prestataire, un locataire
Rencontrons-nous, discutons-en !

**30 ANS D'EXPÉRIENCE DANS LA
RELATION AVEC LES ADMINISTRATIONS**

Pascale Hyvert Bardonnet

04 66 58 40 13

Réception sur RDV à Montaren



**GARAGE
BOYER**

SARL GARAGE BOYER
Route d'Alès
30700 - Montaren et Saint-Médiers
garage.boyer30@gmail.com
www.garageboyer.com

RÉPARATION ET ENTRETIEN DE VÉHICULES
04 66 22 62 97



Ringuelet
maçonnerie

Uzès • Montaren-et-Saint-Médiers
Maçonnerie - Gros œuvre - Rénovation
Tél. : 04 66 22 23 71

La mairie remercie artisans, commerçants et entreprises, pour leur participation à l'édition et à la publication de ce bulletin.



MAIRIE - 57 RUE PRINCIPALE, 30700 MONTAREN-ET-SAINT-MÉDIERS - TÉL : 04 66 22 19 52

WWW.MONTARENETSAINTMEDIERS.FR

